



N°14 • Septembre 94

Mensuel • 10 F

S O M M A I R E	<i>Éditorial</i>
Infos pratiques Remède, le module thématique... 2	
Place de la psychologie dans la marginalité économique Psychologie et marginalité, une question de place ? Liliane Métery 4	
Des psychologues pour quel fait ? Quel traitement pour l'athlète ? Claire Duchêne 7	
Rejoindre une équipe... Éveline Desvieux 8	
Innovation et formation Le parcours de formation Pascal Bessily 9	
Être psychologue en... ... Centre Médico-Psychologique pour adultes Jean-Loup Clément 11	page 11 Être psychologue en... Nouvelle rubrique sur les secteurs d'exercice et les lieux de pratique professionnelle des psychologues.
Agenda 13	<i>Tous les deux mois</i>
Coq à l'âne 15	Canal Psy recherche dessinateurs, chroniqueurs, humoristes, critiques...
À propos... Réparation / Séparation Clémence Pissot-Picouanne 16	En bref des plumes et des crayons ! Manifestez vos talents !
S O M M A I R E	

Canal Psy

ISSN : 2777-2055

Éditeur : Université Lumière Lyon 2

14 | 1994

Place de la psychologie dans la marginalité économique

 <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=2389>

Référence électronique

« Place de la psychologie dans la marginalité économique », *Canal Psy* [En ligne], mis en ligne le 22 janvier 2021, consulté le 07 juin 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=2389>

DOI : 10.35562/canalpsy.2389

SOMMAIRE

Dossier. Place de la psychologie dans la marginalité économique

Liliane Mémery

Psychologie et marginalité, une question de places ?

Claire Duchêne

Des psychologues pour quoi faire ? Quel traitement pour l'exclusion ?

Évelyne Dumoulin

Rejoindre une équipe...

Pascale Rouilly

Insertion et formation

Être psychologue en...

Jean-Loup Clément

Centre Médico-Psychologique pour adultes

À propos

Colette Pitici-Pizzolante

Réparation/Séparation

Dossier. Place de la psychologie dans la marginalité économique

Psychologie et marginalité, une question de places ?

Liliane Mémerly

DOI : 10.35562/canalpsy.2395

TEXTE

- 1 Les propos qui vont suivre vont tenter d'éclairer le paradoxe qui concerne le rapport de la psychologie et de la marginalité économique de la société postmoderne : comment se fait-il que la psychologie y soit partout présente et que l'on y trouve si peu de psychologues, sinon masqués ?
- 2 Tant que les Trente Glorieuses ont alimenté le fantasme d'une société idéale où tout un chacun pensait trouver sa place, les pauvres avaient la leur. Il s'agissait d'une pauvreté de situation qui reproduisait un certain ordre social (BOURDIEU). La société de consommation a laissé croire qu'elle était assez riche pour laisser des restes ; elle était quitte envers eux que leur marginalité économique soit vécue comme un destin individuel ou comme un modèle d'inconduite (marginiaux des années 60). Pour les autres, il y avait une issue dans la lutte sociale et le militantisme.
- 3 Avec la crise et le chômage, les nouveaux pauvres sont apparus là où l'on n'avait pas l'habitude de les trouver, et en nombre étrangement inquiétant. Cette brusque révélation avec beaucoup d'autres (les illettrés par exemple) devait créer un sentiment de malaise au niveau de la société entière qui, de « bonne mère » (nourrissant tout son monde) devenait la marâtre qui distingue ses enfants des autres qu'elle exclut, sous prétexte que le meilleur gagne.
- 4 D'une misère de situation, on est passé à une misère de position (BOURDIEU, 1993) qui comme toute position psycho-socio-culturelle, ne se contente pas d'être repérée (socialement), elle est vécue (d'un point de vue psychologique avec les représentations et les affects associés).
- 5 Dans les situations extrêmes, cette misère de position est l'expérience de l'exclusion où la pensée est captive d'un fantasme

originaires : il y a derrière une porte fermée, des gens qui s'agitent dans des activités où le sort de l'intéressé va se jouer sans même que les protagonistes de la scène reconnaissent son existence. Cette pensée captive dans le seul fantasme de la scène primitive est contemporaine d'une pensée collective elle-même captive dans un imaginaire qui s'est trouvé vérifié dans le réel, le temps des Trente Glorieuses. Chacun sa place, résonnait, et raisonnait comme chacun son emploi. Dès lors qu'un plein-emploi, à tous, en même temps, n'est plus devenu possible, ce « plein » idéal s'est retourné en son contraire et est devenu « le vide ». Il n'y a plus d'emplois. Cette perte d'emploi a touché la société idéalisée comme une blessure narcissique et pour la réparer, se réparer, dépasser la honte, il a fallu faire une reconnaissance de dette.

- 6 Le prix à payer s'est appelé « stages, RMI... », dans une compulsion à compter, identifier toutes les plaies du corps social qui devenaient par la magie de la désignation des « ayant-droits ».
- 7 Cette fuite en avant d'un contrôle social qui se voudrait total a créé des catégories identifiées par les sigles des mesures administratives en même temps que se mettaient en place des structures intermédiaires entre le social et l'économique (entreprises, associations qui donnent des emplois, des petits boulots à ceux qui ne sont pas prêts à entrer dans le monde économique).
- 8 C'est dans le cadre de ces nouvelles structures que l'on a vu l'émergence de nouvelles pathologies sociales, liées à cette misère de position, et l'émergence de nouvelles fonctions à l'origine de nouveaux métiers. Ceci ne veut pas dire que la misère de situation n'existe plus, mais elle s'inscrit dans une reproduction sociale traditionnelle où les pauvres ont incorporé des « habitus de pauvreté » qui les excluent d'une autre façon de la dialectique honte-aide, au fondement des nouvelles marges économiques mais les préservent en même temps de pathologies sociales qui sont les signes d'une certaine acculturation.
- 9 Les nouvelles pathologies que nous qualifierons de sociales, sont la résultante de l'interaction entre une fragilité psychique individuelle et le sadisme des exigences sociales demandées à ceux qui sont le moins armés pour y souscrire ; pour preuve nous prendrons les tracasseries administratives auxquelles sont soumis les illettrés et

l'acharnement « développemental » qui s'exerce sur les déprimés pour leur faire élaborer un projet. Nous trouvons dans cette compulsion de faire la preuve par l'épreuve les conduites décrites au sujet des personnes a-structurées, le problème ici c'est que ces comportements viennent de la société elle-même, qui s'obstine à trouver dans les autres la preuve qu'elle n'est pas si mauvaise.

- 10 Ces nouvelles pathologies qui empruntent toute la palette symptomatique des états limites, touchent les plus démunis parce qu'ils ne sont pas armés psychiquement. Ils n'ont pas acquis des mécanismes de défense suffisamment adaptés dans un espace culturel signifiant. Les marges économiques dans lesquelles ils vivent sont constituées d'espaces où la contradiction, l'absurde, le non-sens règnent. Leurs souffrances viennent du fait qu'ils n'ont pas trouvé de place, qu'aucun contrat narcissique ne les assigne dans « un espace où leur je puisse advenir » (P. AULAGNIER-CASTORIADIS).
- 11 Ils se voient assignés dans une relégation sociale, et désignés par des sigles qui sont la négation la plus formelle d'une identité inscrite dans une filiation. Lorsque la dépersonnalisation est arrivée à son terme, qu'ils sont CIF, API, SDF, Rmistes, qu'ils sont reconnus dans leur indignité culturelle, et la reconnaissent comme telle en faisant une demande pour faire prévaloir leurs droits, alors on leur propose de faire le chemin inverse, dans des espaces intermédiaires que l'on voudrait transitionnels. Le passage se fait dans des structures d'accueil et de suivi où bénévoles et professionnels expérimentent de nouvelles fonctions qui n'ont pas toujours trouvé leur nom (coordinateurs, correspondants, référents, etc.). Ceux qui occupent ces fonctions dans un sous-ensemble flou entre travailleurs sociaux, formateurs, éducateurs, psychologues, psychothérapeutes, se plaignent de l'hétérogénéité des « publics » et bien vite, se disent incompetents pour contenir toutes les situations.
- 12 Ce qui est difficile à contenir, ce sont toutes ces misères d'un monde qui refuse de devoir choisir entre être assisté comme des « irresponsables » ou être « psychiatisés » ou psychanalysés comme si leurs malheurs ne tenaient qu'à eux-mêmes.
- 13 On comprend dès lors le succès de pratiques qui sortent les uns et les autres de cette problématique. Qu'elles soient comportementales, cognitivistes, développementales, leur finalité est que l'accueilli

prenne en charge son destin (autonomie, responsabilité). La société aura payé sa dette et les nouveaux professionnels auront rempli leur tâche symbolique : initiation d'une culture régie par la lutte des places (V. DE GAULEJAC) arrimée au mythe de la juste inégalité (ERHENBERG)...Que le meilleur gagne !

14 De ce rapide état des lieux, volontairement grossi, on se rend compte que si la psychologie se préoccupe de la souffrance morale, de l'image et de l'estime de soi, des motivations, des conduites, etc., toutes choses que l'on entend dans les marges économiques, elle est présente partout et pourtant elle fait défaut.

15 Elle fait défaut pour les raisons suivantes :

- Ces espaces ne sont pas des espaces de soins. « On est là pour trouver un travail ou un apport financier (aides, rémunérations...) », ou même si ce qu'on y fait a un effet thérapeutique, « on n'a pas besoin d'être psy pour être efficace ».
- La deuxième raison vient peut-être des psychologues, de l'image qu'ils portent et de la représentation qu'ils se font de la psychologie. Récemment, Jacques COSNIER faisait remarquer dans *Le Journal des Psychologues*, que la psychologie clinique était sous influence (psychanalytique) et que celle-ci, pour des raisons historiques, était avant tout intrapsychique. Dans une perspective interactionniste, dont le modèle, l'épigenèse interactionnelle permet de dépasser nombre de faux problèmes, la psychologie clinique, en devenant interpsychique, pourrait s'amender d'un psychologisme qui lui fait mauvaise presse et trouver sa place dans le traitement des souffrances actuelles.

Exclus et exclusions

« Six millions de Français au chômage, réel ou déguisé, presque autant en situation professionnelle précaire. Parallèlement aux chiffres des chômeurs augmentent ceux des emplois à temps partiel, de 2 millions en 1983 à 3,2 millions en 1993, et des emplois à durée limitée, qui ont triplé en dix ans. Plus d'un million de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire dans la misère, 55 millions d'Européens dans la pauvreté. »

Tels sont les chiffres qui ouvrent ce dossier « Exclus et exclusions » dans la dernière livraison du *Croquant* (n° 15, printemps-été 94).

« L'entreprise taylorienne porte une lourde responsabilité dans ce qui se passe aujourd'hui : non seulement elle a réduit les métiers à des emplois, elle a vidé le travail de son sens, en expurgant la production de toute parcelle de création. [...] Il est temps de réconcilier l'homme avec le travail. Celui-ci a souvent été perçu comme source de souffrance et d'aliénation mais la situation de plus en plus courante de non-travail devrait le faire considérer aussi comme une source éventuelle de plaisir, de création et comme médiation des rapports sociaux – que le travail au noir, le marché gris, offre à certains. En attendant, l'histoire et la psychologie nous indiquent qu'il est plus difficile de repérer l'exclueur que l'exploiteur, et donc de se battre contre l'exclusion que contre l'exploitation, d'autant que l'exclu a tendance à retourner la violence de la situation contre lui-même, devenant ainsi victime émissaire. Est-ce à dire que le train de la vie continuera de rouler en débarquant de plus en plus de passagers devenus clandestins ? Rien n'est moins sûr. »

« Il est temps de réconcilier l'homme avec le travail », telle est l'invite de Michel CORNATON pour introduire ce dossier qui interroge le sens philosophique du travail, questionne une non-révolte sociale, et fait le point également sur le RMI et l'expérience du Comité de coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi (COORACE).

- 16 Par exemple, le chômage est certes un traumatisme qui peut révéler maintes fragilités psychologiques intrapsychiques, mais il déclenche chez les autres des émotions qui ne sont pas sans réagir à leur tour sur la manière dont la personne va gérer sa perte. Cette période de déstabilisation (MÉMERY 1993-1994, *Études pour la Direction Régionale*

du Travail et de l'Emploi) passe par différentes phases qui entrent en résonance avec ce qui se passe dans l'entourage. On comprend, dans ces conditions, que la personne concernée apprécie qu'on l'aide à reconstituer son enveloppe externe, avant de toucher les failles de l'enveloppe psychique interne. C'est comme cela que l'on voit le terrain occupé par des intervenants non psychologues, spécialistes de la communication, du marketing social entrer dans ce désir de réparation narcissique, ou d'efficience relationnelle, proposer des méthodes « optimistes » de développement personnel sans faire l'analyse de la part de séduction mutuelle qui entre dans une relation où le gain prime la mise. Dans le cas où il y a un effet thérapeutique réel (qui s'oppose au stage « gonflette » bien connu des gens de terrain), on peut se demander si l'efficacité ne vient pas d'un véritable travail d'élaboration fait par ces psychologues masqués, qui ne marchent à découvert que sous la protection d'un label. Ils se démarquent alors des psychologues dont l'unique référent est une clinique dogmatique et qu'à force de se positionner en « redresseurs de torts » pour les personnes accueillies et les structures qui les emploient, ne font que concourir à véhiculer une image de la psychologie tout à fait négative et doublement dangereuse. Le prix à payer, qui n'est pas uniquement économique, c'est que des psychologues sont embauchés à condition qu'ils n'en occupent pas l'espace professionnel (n'est-il pas de meilleure façon de les castrer ?), le diplôme jouant le rôle de gri-gri que l'institution porte sur elle, caché, pour conjurer le sort et se donner bonne conscience.

- 17 Une autre raison de l'absence de psychologues est que dans les marges extrêmes de l'économique, le primat d'une misère de situation est tel que la préoccupation de la survie matérielle mobilise toute l'énergie et la pensée, et qu'aucune « demande » ne pourrait faire « apparaître » le psychologue (ni d'aide morale, ni souhait de développement personnel). Le passage à l'acte légitime des interventions qui se font généralement dans des cadres thérapeutiques ou juridiques, c'est-à-dire à côté de la plaque du point de vue de la personne concernée, car dramatiquement réductrice au cadre dans lequel elle s'inscrit.
- 18 C'est ainsi que bon nombre d'acteurs du champ social se trouvent épuisés à force de jouer le rôle de conteneur radioactif (FUSTIER) sans pouvoir déposer et désintoxiquer toutes ces misères, sauf s'ils ont la

chance d'élaborer et de capitaliser leurs expériences dans un dossier (Formation à Partir de la Pratique, par exemple). N'empêche que bon nombre d'entre eux n'ont pas la formation requise ni l'appareil institutionnel qui leur permettrait d'être qualifiés dans ces nouveaux métiers.

- 19 Si la place de la psychologie dans les marges économiques a cette position ambiguë (partout, mais pas vraiment), il faut peut-être retourner l'énoncé : quelle est la place de la misère économique dans la psychologie ? Trop longtemps, les psychologues ont laissé ce terrain aux sociologues. De la même manière que V. DE GAULEJAC inaugure une sociologie clinique où le fait social croise des histoires de vie personnelles et transgénérationnelles, il serait temps que la psychologie s'ouvre à la complexité (M. PAGES) de ces trames existentielles qui traversent des courants et des turbulences sociales.

BIBLIOGRAPHIE

BOURDIEU Pierre (sous la direction de), *La misère du monde*, Seuil, Paris, 1993.

DE GAULEJAC Vincent, TABOADA LEONETTI Isabel, *La lutte des places*, Hommes et perspectives, Marseille, 1994.

GOFFMAN Erving, *Stigmate*, éd. de Minuit, Paris, 1975.

MÉMERY Liliane (sous la direction de), BADICHE Cécile, DREVON Martine et HUGUET Jocelyne, *100 parcours d'insertion : les actions d'insertion par la formation : nouveaux rituels*, études pour la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, éd. CLAP, 5 rue Sala - 69002 Lyon, mars 1993.

MÉMERY Liliane (Sous la direction de), ALKOUM Rahim, DREVON Martine, LARGERON Martine, *Étude qualitative des stages « Retour à l'emploi »*, éd. CLAP, Lyon, juillet 1994.

SIBONY Daniel, *Entre deux. L'origine en partage*, Seuil, Paris, 1990.

TAP Pierre, *La société Pygmalion. Intégration sociale et réalisation de la personne*, Dunod, Paris, 1988.

Revue

Connexions, n° 55 : « Malaise dans l'identification ».

Connexions, n° 62 : « Quelles interventions face à l'exclusion ».

Les sociétés contemporaines, n° 9 (mars 1992), AUTÈS Michel, « Le RMI une politique de fortune », p. 11-26.

Sciences Humaines, n° 24 (janvier 1993) : « Les mythes modernes ».

AUTEUR

Liliane Mémery

Chargée d'enseignement à l'Institut de psychologie, chargée d'études et de projets au CLAP Rhône-Alpes (Comité de Liaison des Associations pour la Promotion)

IDREF : <https://www.idref.fr/071479325>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000001041155>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14475233>

Des psychologues pour quoi faire ? Quel traitement pour l'exclusion ?

Claire Duchêne

DOI : 10.35562/canalpsy.2397

TEXTE

- 1 C'est à partir de mon expérience professionnelle que j'en parlerai, de ma fonction de responsable d'une structure (Conseil Diagnostic Développement), ayant une formation de psychologue clinicienne.
- 2 C2D a été créé il y a maintenant 6 ans. L'objectif : « permettre à des femmes au chômage de retrouver un emploi par le biais de l'alternance stage en centre /stage en entreprise ».
- 3 Au début, la formation proposée était surtout technique, même si celle-ci était déjà traversée par la question de la souffrance de ces femmes dans la perte d'une place. L'entreprise était là pour assurer le rôle de tiers.
- 4 Les femmes pouvaient déposer leurs souffrances à C2D, l'entreprise était là pour leur redonner une place. Le contexte socio-économique évoluant, l'entreprise n'a plus joué ce rôle de tiers. Les licenciements au sein de l'entreprise, la baisse d'activité ou la surcharge d'activité ont créé un climat de souffrance venant en résonance directe avec celle des stagiaires et n'ont plus pu jouer son rôle de contenant.
- 5 Il a fallu alors s'appuyer plus sur le dedans tout en maintenant le mouvement entre le dedans et le dehors : le dedans, l'évolution du public reçu, le dehors, l'évolution du contexte socio-économique ce qui m'a amenée à travailler dans deux directions :
 - la création d'un lieu d'écoute et de parole « Voix plurielles » pour les personnes les plus éloignées de la question de l'emploi,
 - la réflexion à la question du sens du retour à l'emploi quand on sait que le plein emploi n'existera plus et que le positionnement des femmes par rapport à la valeur travail est différent (choix de qualité de vie en particulier par rapport aux enfants, contexte relationnel au sein de l'entreprise prioritaire au salaire ou à la « réussite » professionnelle).

La question de ces femmes accueillies est celle de pouvoir retrouver une place avec les « déplacements » que cela exige afin de redonner sens à ce qu'elles vivent, se remettre en « lien » (dans la mesure où pour l'instant c'est encore la valeur travail qui pour elles permet cette remise en lien).

- 6 Pour penser cette question, cela implique d'élaborer un cadre de travail où la question du sens et de la place de chaque salarié va être interrogée en permanence.
- 7 Il s'agira pour chaque formateur de trouver du sens dans son action en la repérant comme venant d'un passé et produisant un avenir.
- 8 Il s'agit pour moi de remettre en sens le vécu des formateurs ordonné autour d'une parole théorique, anticipant l'évolution de la stagiaire et permettant de donner sens et place au discours et agir du stagiaire.
- 9 Il s'agit également pour les salariés à la fois d'avoir une place bien définie mais de pouvoir jouer avec plusieurs places, de pouvoir être interrogé sur leur place soit de l'intérieur, soit de l'extérieur (exemple : analyse de la pratique avec un psychologue extérieur) ; jouer de la technicité la plus pointue et du décalage.

« La place n'est pas donnée a priori... et elle n'est jamais acquise définitivement. » (V. DE GAULEJAC, *La lutte des places.*)

- 10 Expérimenter au sein de la structure de sa place de salariée ce à quoi les stagiaires accueillies vont avoir à se confronter.
- 11 Traiter la question de l'exclusion devient de plus en plus complexe. Les expérimentations à concevoir pour répondre au plus près à l'évolution du public accueilli passent par une technicité de plus en plus forte par le biais d'une réflexion transdisciplinaire dont la psychologie est l'un des outils mais pas le seul.
- 12 S'il est question du cadre intérieur, il est aussi question de l'évolution socio-économique et du rapport micro/macroéconomique. Enfin, il est question de la vigilance à avoir par rapport aux stratégies développées en terme politique, quant à la prise en compte de l'exclusion et de dénoncer sans relâche une politique au sens large qui n'entend plus que « toute société inventive et dynamique reçoit son impulsion des expulsés » (M. SERRES).

- 13 En conclusion, j'interrogerai la place de l'université dans la prise en compte de ces phénomènes d'exclusion et dans sa capacité à se mettre à la disposition des acteurs de terrain dans un espace de recherche et d'interrogation sans cesse à inventer.
- 14 D'autre part, les étudiants doivent se préoccuper de ce champ d'intervention dans lequel ils ont une place à occuper.
- 15 Il est paradoxal pour un employeur, alors que de nombreux psychologues cliniciens sont sans emploi, de se trouver en difficulté quand il s'agit d'embaucher.
- 16 Il ne peut plus s'agir uniquement d'une écoute clinique, mais surtout de mettre en sens et d'articuler la dynamique individuelle de la personne au chômage à celle sociale, économique et politique.
- 17 D'être en lien avec les différentes structures (sociales, économiques...) qui vont de nouveau pouvoir produire du lien pour la personne exclue.
- 18 Une place à penser pour le psychologue clinicien sans cesse à réinventer en fonction de l'évolution du public reçu, du contexte socio-économique, sans cesse à décaler dans sa pratique, toujours à réinterroger.

AUTEUR

Claire Duchêne

Directrice C2D (Conseil Diagnostic Développement)

Rejoindre une équipe...

Évelyne Dumoulin

DOI : 10.35562/canalpsy.2399

TEXTE

- 1 La dénomination définitive du poste que j'occupe actuellement à EPI en qualité de psychologue (depuis octobre 93) a été longuement mûrie, réfléchi par les membres de l'équipe (salariés et bénévoles).
- 2 Au départ, la personne recherchée était un conseiller à l'orientation professionnelle (présentant un profil de psychologue sociologue). Le besoin d'une interprétation psychologique étant bien sûr reconnu, mais en même temps la démarche demeurait prudente, en ce qui concerne l'emploi d'un psychologue. Cette appréhension de l'appellation « à contrôler » de la part de certains membres de l'équipe était peut-être à relier à la crainte de « heurter » les personnes reçues à EPI qui pourraient se sentir « cernés » de toutes parts.
- 3 Cependant, les personnes dans l'ensemble (à part deux exceptions jusqu'à présent !) n'ont pas montré trop de méfiance à mon égard. Au début j'étais présentée comme ayant une formation d'ordre psychologique et ensuite comme étant psychologue - mais n'ayons pas peur des maux car c'est bien de maux dont il s'agit !
- 4 Contrairement à ce qui pourrait être redouté, il est souvent apparu que cette proposition d'écoute d'ordre psychologique était, en quelque sorte attendue dans le sens où la souffrance psychique (engendrée par une crise économique impalpable) était enfin reconnue et que chaque personne pouvait être entendue, n'étant pas seulement considéré comme la énième personne privée d'emploi, à la recherche d'une solution ne correspondant pas forcément à son « désir » (la notion de choix étant de plus en plus effacée) mais comme étant un ÊTRE HUMAIN avec ce que tout cela implique (rappel très souvent exprimé au cours des entretiens) ; c'est-à-dire ayant une histoire qui lui est propre, présentant un parcours

particulier ayant connu une rupture particulière avec le monde du travail (les causes en sont tellement multiples !).

- 5 De surcroît, cette écoute se situe dans un « lieu » où leur situation face à l'emploi même, est considérée et examinée avec recherche de solutions possibles (remise à niveau adaptable, proposition de session d'orientation professionnelle, etc.) ce qui signifie que ces personnes n'ont pas dans un premier temps, à faire la démarche d'aller vers un psychologue. L'orientation vers une psychologue spécialisée pour le « public RMI » se fera éventuellement, pour un suivi, à partir de nos entretiens.
- 6 La démarche pour venir à EPI (comme toutes celles effectuées dans cette période d'isolement) exige une certaine dose de courage de la part de tous (c'est pourquoi l'accueil y est privilégié : café offert, mise à disposition du téléphone, etc.) et demande en même temps une coopération assidue de la part de certaines assistantes sociales et des conseillers de l'ANPE avec lesquels nous essayons de travailler en complémentarité.
- 7 En ce qui concerne mon « emploi du temps » : trois jours par semaine, je rencontre les personnes lors d'entretiens (d'une heure) hebdomadaires - en alternance avec le collègue directeur de l'association - en une période variant de deux mois (pour les personnes bénéficiaires du RMI) à trois mois (pour les personnes « demandeurs d'emploi de longue durée »).
- 8 Nous recevons des personnes fragiles (pour qui le travail ne sera peut-être pas la priorité du moment) fortement déstructurées, ne pouvant surmonter l'épreuve actuelle (qui fait resurgir tous les traumatismes anciens tels que ruptures, abandons avec mise en avant des mécanismes de défense) et de plus l'isolement (beaucoup évoquent la solitude) ne facilite pas la remise en place des repères.
- 9 Parmi elles, certaines ont été ou sont suivies dans le secteur psychiatrique (tentative de suicide, alcool, drogue, etc.) présentant des troubles psychopathologiques plus ou moins sévères et il est à craindre que d'autres s'y « réfugieront » avec tout ce que cela peut signifier, ne voyant jamais arriver le fond de la boîte de Pandore !
- 10 Mon intervention, au niveau des réunions d'équipe mensuelles se fait à travers « l'éclairage psychologique » qui doit pouvoir aider et

soutenir à la fois les différents membres de l'équipe quelquefois démunis, désorientés face à ces personnes fragilisées pour lesquelles l'intégration à un groupe où l'orientation demande réflexion, afin d'éviter une nouvelle mise en situation d'échec qui peut être destructrice.

- 11 Le constat est grave mais ne faut-il pas en cette période néfaste pour l'exécution des « savoir-faire », favoriser la recon/naissance du « savoir-être » et...

AUTEUR

Évelyne Dumoulin

Psychologue à l'association EPI (Espace Projet d'Insertion)

Insertion et formation

Le paradoxe du formateur

Pascale Rouilly

DOI : 10.35562/canalpsy.2401

PLAN

Le public

La commande publique

Les institutions de formation

TEXTE

- 1 Depuis 20 ans le monde de la formation est confronté au problème de l'insertion du public en difficulté : jeunes des banlieues, femmes isolées, migrants, handicapés, etc. Le traitement de ces publics dits « prioritaires » était dans les années 80, fait de manière distincte selon les sources de financements, bien que toujours à l'initiative de l'État. La problématique de l'insertion se formulait alors d'une manière relativement simple : pour insérer, il faut renforcer les capacités des individus, moderniser leurs savoirs et leurs compétences afin de les amener à un niveau d'employabilité reconnue. L'insertion se définissait alors comme un accès au monde du travail résultant d'une action de formation adaptée. Dans le même temps, les pédagogues approfondissaient les aspects de la relation formateur-formé, et exploraient de manière approfondie les lois de l'apprentissage. Le formateur avait en charge la transmission de savoirs et de savoirs-faire et vivait selon la règle des trois unités : de temps, de lieu et d'action. C'était l'époque des stages.
- 2 On assiste maintenant à un bouleversement de ce système remis en cause par de nouvelles données :
 - l'évolution du public,
 - l'évolution de la commande publique,
 - l'évolution de la réponse formation.

Le public

- 3 Le public qui relève d'actions d'insertion a évolué en nombre : ce ne sont plus seulement les catégories citées plus haut, les BNQ (bas niveaux de qualification) mais tous les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, les demandeurs d'emploi et des catégories longtemps « préservées » comme les cadres et les techniciens. Du Rmiste au cadre supérieur, l'insertion est un référent commun pour des personnes exclues plus ou moins durablement. Qualitativement, la précarité s'est accrue mettant en évidence des problèmes sociaux et psychologiques importants liés à l'exclusion. Dans ce contexte, la « formation » au sens classique devient un élément d'un parcours d'insertion (Cf. l'insistance actuelle des formateurs sur les phases de socialisation redynamisation, mobilisation, etc.) et s'inscrit comme une étape dans une stratégie d'insertion. Les savoirs et les savoir-faire laissent la place à la catégorie des savoir-être comme domaine de formation à part entière et ce d'autant plus que les savoirs et les savoir-faire ne sont pas forcément en cause...

La commande publique

- 4 En réponse à cette évolution du public la commande publique s'est modifiée. À cet égard, l'examen de dispositifs d'État comme le CFI – Crédit Formation Individualisé – lancé en 1989 et le dispositif PAQUE – Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi – lancé en 1992, est instructif. Ces dispositifs en direction des jeunes, ont modifié profondément la définition de l'acte de formation et du champ d'action du formateur. En instituant des actions « amont » dynamisation, travail sur le projet et des actions « aval » : suivi, accompagnement du stagiaire jusqu'à l'insertion dans l'emploi ou la formation, la notion de « stage » disparaît au profit de la notion de « prise en charge » individuelle, ponctuée techniquement par la généralisation de l'individualisation des actions.

Les institutions de formation

- 5 Pour accueillir un public plus fragile, élargir son offre et s'inscrire dans les dispositifs, les institutions de formation ont investi des

champs pédagogiques nouveaux, notamment le domaine de l'ingénierie de formation et des nouvelles formes d'organisations pédagogiques.

- 6 Ainsi la modularisation, l'individualisation, le tutorat, le partenariat, la définition et la gestion de parcours de formation sont devenus des thèmes d'actualité.
- 7 Ce que les institutions de formation offrent, ce ne sont pas seulement des prestations mais un système de formation qui « accompagne » un individu « à insérer » jusqu'au temps de l'insertion. À l'individu de faire confiance à ce système qui doit le mener à la terre de Chanaan. Si les organismes ont gagné en souplesse en diversification et en cohérence à travers cette évolution, n'oublions pas que cette cohérence ne vaut que par les résultats qu'elle obtient... comment interpréter dès lors les « évasions » du dispositif PAQUE, puisque 60 % des stagiaires sont sortis sans peur et sans solution.
- 8 On reste étonné qu'au-delà des dispositifs et des organisations, la problématique de l'insertion se pose encore dans les mêmes termes. Insérer ? Oui. Mais à quoi ? Le monde économique ne pourra pas offrir une place à tous ceux qui sont à ses portes. Alors insérer pour quelles alternatives ? La question n'est pas vraiment posée. Et le formateur qui vit au cœur de ce paradoxe n'a pas vraiment de réponse. La question de l'insertion des autres le renvoie à celle de son identité, dans un aller-retour angoissant comme dit l'un d'eux :

« Les stagiaires m'identifient comme un "professionnel", me comparant en cela à toutes celles et à tous ceux qui, auparavant, dans d'autres instances, se sont occupés avec compétence de leur situation. Mais quel genre de professionnel suis-je devenu ? Professionnel de quoi ? Car jusqu'à présent, pour me reconnaître à moi-même cette qualité, j'avais la certitude de maîtriser des savoirs et des savoir-faire qui, ici, passent au second plan. J'ai donc dû transmettre autre chose, mais cette autre chose est mal définie et ne me protège plus des questions que je me pose sur moi-même, comme le faisaient les savoirs techniques et académiques. L'implication de ma personne – au sens où l'on paye de sa personne – est très forte dans une telle action, et les choix pédagogiques y sont déterminants. » (Alain COQUEREAU, in *Éducation permanente*, n° 118 – le supplément AFPA.)

AUTEUR

Pascale Rouilly

Chargée d'étude à l'AFPA

Être psychologue en...

Centre Médico-Psychologique pour adultes

Jean-Loup Clément

TEXTE

- 1 En 1948, le ministère de la Santé propose la création d'un secteur psychiatrique sur l'ensemble du territoire français. Le pays se trouverait alors divisé en unités géographiques, correspondant aux limites des départements, et dans les grandes villes, à celles des arrondissements. L'idée dominante est de créer des structures publiques de prévention de la maladie mentale travaillant en relation avec les hôpitaux psychiatriques.
- 2 Le projet de sectorisation psychiatrique (un secteur « pour adultes », 70 000 habitants, un inter-secteur « infanto-juvénile », 120 000 habitants) ne voit pas le jour avant 1960, date à laquelle se mettent en place d'abord dans les villes, puis dans les départements ruraux, des dispensaires d'« Hygiène Mentale », dénommés ensuite Centres Médico-Psychologiques (CMP). La sectorisation s'achève vers 1990. À chaque lieu d'habitation correspondent un CMP et un hôpital psychiatrique, auxquels chaque personne est tenue, en principe, de s'adresser en priorité.
- 3 La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) a en charge la gestion du secteur psychiatrique et l'emploi des professionnels (assistantes sociales, psychologues, orthophonistes, psychiatres, secrétaires, éducateurs, etc.). En tant qu'instance départementale du ministère de la Santé, la DDASS assure un rôle de prévention pour la maladie mentale, comme lui est aussi dévolu un rôle de prévention pour l'enfance par exemple, avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- 4 La DDASS assure la gestion de la psychiatrie de secteur jusqu'en 1986, date à laquelle une loi transfère la gestion des CMP aux hôpitaux psychiatriques. La Sécurité Sociale prend alors en charge tous les actes dispensés dans les CMP comme à l'hôpital, au travers d'un budget global. Statut unique de la psychiatrie dans la politique de santé, les soins ne sont pas payants. Toute personne peut consulter dans un CMP sans que lui soit demandé de justificatifs sur ses

cotisations sociales. Cette réglementation permet par exemple aux étudiants de consulter sans avoir à en référer à leurs parents.

- 5 L'activité quotidienne des intervenants des CMP ne se trouve pas modifiée par le changement d'organisme de tutelle, si ce n'est que la visée de prévention se trouve confondue dans celle de soin (spécifiée par la prise en charge de la Sécurité Sociale). Auparavant les professionnels de la DDASS ont toujours soutenu que leur mission était le soin préventif.
- 6 En tant que structure publique, les CMP fonctionnent en équipe pluridisciplinaire et accueillent une population très diverse. Le psychologue est tenu de s'adapter à chaque situation présentée et ne pas avoir de modèle préétabli sur le type de réponse qu'il peut apporter. Certes, le soin psychologique s'inscrit dans la durée, ce qui permet l'élaboration de la problématique et l'instauration du transfert. Le psychologue est d'abord un soignant, l'exigence requise par sa position s'inscrit dans la qualité de la relation au patient. La diversité des pathologies rencontrées oblige à proposer un type de soin adapté à chaque patient. Voici quelques repères (non exhaustifs) parmi les cas que le psychologue est amené à rencontrer.
- 7 Peu de consultants présentent une demande de psychothérapie. Si certains ont une idée précise de l'aide qu'ils recherchent, beaucoup, venus spontanément ou adressés par un médecin, n'ont pas de représentation précise sur le type de soin qu'il peut leur être proposé à partir de leurs plaintes sur leurs angoisses ou dépression. La référence à la psychothérapie analytique se module constamment si le patient ne peut ou ne veut s'engager dans ce type de travail qui requiert un investissement important. Ainsi, beaucoup de patients viennent déposer auprès du psychologue des éléments de leur souffrance, qu'il s'agisse d'un événement ancien ou d'un sentiment actuel sur une situation de souffrance. Le psychologue est dépositaire de cette souffrance dans cet espace de soin ; ce dernier peut s'engager immédiatement ou plus tard en fonction du désir du patient.
- 8 Le CMP est un lieu où se prolongent les soins prodigués à l'hôpital psychiatrique pour des patients psychotiques et aussi pour des nouveaux consultants. Certains cas de patients psychotiques requièrent une prise en charge multipolaire avec un suivi médical

complémentaire ; l'intervention d'une assistante sociale peut aussi avoir lieu par rapport à des problèmes de réalités sociales que le patient rencontre (emploi, logement, allocations, mise sous tutelle ou curatelle, etc.). Chaque intervenant a sa spécificité. Le soin aux psychotiques procède d'un étayage au long cours en vue d'une stabilisation et d'un allègement de la souffrance. C'est pourquoi, cette pathologie requiert une multiplicité dans ses formes de réponses.

- 9 Il arrive que des consultants – ils sont l'exception – soient adressés par le Tribunal (pour des délits mineurs) ou par un médecin de la DDASS pour des problèmes d'usage de drogue. Dans le premier cas, c'est un règlement amiable entre le « délinquant » et sa victime qui amène la personne à consulter. Dans le deuxième cas, c'est pour ne pas établir de poursuite judiciaire que la personne est enjointe de se faire soigner. La pratique montre que ces consultants ne souhaitent pas, pour la plupart, mener un travail d'élaboration prolongée sur ce qui les a amenés à avoir une conduite délinquante. Le travail du psychologue en est rendu difficile car il doit apprécier la situation, apporter une aide ponctuelle mais surtout dans ces cas faire part à l'instance prescriptrice d'une poursuite ou non du soin.
- 10 Le psychologue travaille avec les acquis théoriques et le savoir conceptuel que l'université lui a enseigné. Son diplôme professionnel lui confère une aptitude à soigner les personnes qui s'adressent à lui. Toutes ces acquisitions constituent ses références : le psychologue permet d'élaborer et d'analyser des situations et de maintenir un cadre dans lequel le consultant peut exprimer sa souffrance.

AUTEUR

Jean-Loup Clément

Psychologue, CMP Le Magdalena (CHS St Jean-de-Dieu), chargé de cours à l'Université Lumière Lyon 2

IDREF : <https://www.idref.fr/102197881>

ISNI : <http://www.isni.org/000000000528017X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15071035>

À propos

Réparation/Séparation

Colette Pitici-Pizzolante

TEXTE

- 1 Si entrer en FPP – comme on entre en religion ? – semble de plus en plus difficile aujourd’hui où les vocations incertaines n’ont guère plus droit de cité...
- 2 Si y rester relève de l’exploit masochiste ou mégalomane, quand on mesure la somme – et la qualité ! – des questions qui s’y révèlent, qu’on reconduit ou laisse surgir avec une souffrance exquise, que nos maîtres les psychologues observent avec intérêt et que nos jurys sanctionnent si le culot nous gagne de vouloir les prendre à bras-le-corps...
- 3 Mais partir...
- 4 Quitter la famille, la tribu qu’on a mise si longtemps à approcher, à comprendre, à apprivoiser, à pénétrer... Oser affirmer qu’on n’a plus besoin d’elle, se débrouiller pour, en dépit de toute logique, partir la tête haute et la maîtrise en poche...
- 5 Partir est une nouvelle initiation, un autre défi prolongeant celui de la première inscription. Partir du sérail, de la chaleur du clan pour tenter l’autre enjeu, celui qui nous ferait, peut-être, jouer dans la cour des grands. Partir est une folie, un renoncement, une trahison et en même temps, une insolence à soi-même.
- 6 « Je peux le faire, pensais-je au moment fébrile du dossier DESS. Plus qu’un an, et j’y arrive enfin »... Bien sûr, bien sûr...
- 7 De l’extérieur, tout est dans l’ordre des choses. Mais du dedans, tout est sens dessus dessous. La période actuelle jusqu’à publication de la liste des admis me renvoie à cette arrogance que j’avais cru apaisée : je ne suis plus en FPP, mais pas encore en DESS. Je n’appartiens plus à ces groupes confinés, détestés autant qu’adorés, mais je n’appartiens à rien d’autre... Enseignant connu, contesté, revendiqué... où êtes-vous quand j’ai à souffrir l’absence de tout re-père ? Compagnons de

piétinements et d'avancées, pourquoi ne me dites-vous plus que ma place est encore auprès de vous ?

- 8 Depuis cette année – hasard, sans doute... – le thème du traître réapparaît impunément à la lisière de ma pensée. Rien à voir avec FPP, évidemment... Strictement rien...
- 9 Mais désirer regagner les rangs des étudiants patentés sollicite vaguement ce registre en moi.
- 10 Je tâcherai de comprendre... Plus tard... Quand le projet de prolongement FPP par le diplôme de recherche à partir des pratiques sera réalisé, et que je pourrai peut-être m'y inscrire, pour voir de l'intérieur ce que c'est qu'un départ, et non plus un claquement de porte.
- 11 Pour une fois, j'aurais cette nuit écrit pour FPP en dehors de toute théorisation, dans un mouvement affectif irrépressible.
- 12 Pour une fois, j'aurais cette nuit écrit pour FPP un vrai chagrin et une vraie espérance.

AUTEUR

Colette Pitici-Pizzolante

Groupe d'Alain-Noël Henri

IDREF : <https://www.idref.fr/103289836>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000357653064>